Nom de votre Etablissement

Année Scolaire
200 - 200

Adresse de votre établissement - Code Postal - Ville

Tél. 00 00 00 00 00 - Fax 00 00 00 00 00

Ce carnet de correspondance, que l'élève doit toujours avoir en sa possession, devra rester dans sa présentation initiale : il sera présenté à chaque demande de l'administration ou des professeurs, et visé régulièrement par les parents.